

URBANISME

Projet « Nogent Baltard »

Achat au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) des parcelles sises avenue de Joinville, cadastrées section R n°37, R n°42 et un lot de volumes de la parcelle R n°21 supportant le Parc Relais de la gare du RER A (Parking de Soutien Régional) pour la somme de 53 000 €.

Vote : 29 voix pour (EANV, NAV)
et 3 abstentions (PSN, EANV)

Cinéma Royal Palace

Approbation de la convention à passer avec la SA Les Images pour le traitement des façades des nouvelles salles de cinéma situées 3, rue de Plaisance.

Vote : 27 voix pour (EANV), 4 voix contre (PSN, NAV)
et 1 abstention (EANV)

SCOLAIRE

Restauration scolaire et municipale

Le conseil municipal prend acte du rapport technique et financier – année 2009/2010 – pour la délégation de la restauration scolaire et municipale produit par la société Avenance Enseignement et Santé.

Vote : unanimité

PETITE ENFANCE

Structures multi-accueil

Approbation des règlements de fonctionnement

des six structures petite enfance : La Farandole, Arc en Ciel, A petit pas, Tout en Couleur, Le Jardin de Lutins, Mandarine. Approbation du barème de la participation familiale pour les structures petite enfance conformément au tarif établi par la CNAF annexé aux règlements approuvés par l'article 1^{er}.

Vote : unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comité consultatif « Développement durable et écocitoyenneté ».

Désignation des membres appelés à siéger au sein du Comité consultatif. Sur proposition du maire, Jean-Jacques Pasternak est reconduit comme président. Le Conseil municipal habilite le Comité consultatif à inviter toute personne qualifiée à participer à ses réunions ou à intégrer le Comité consultatif de façon pérenne.

Vote : 30 voix pour (EANV, PSN) et 2 abstentions (NAV)

SÉCURITÉ

Charte d'éthique pour la vidéo protection

Approbation de la charte d'éthique de la vidéo protection proposée par le Comité d'éthique pour le suivi et l'exploitation du réseau de vidéo protection.

Vote : par 27 voix pour (EANV),
2 voix contre (NAV), 2 abstentions (PSN)
Marc Arazi ne prend pas part au vote.

EANV :
Ensemble, agissons pour notre ville.

NAV :
Nogent avec vous.

PSN :
Progrès et solidarité pour Nogent.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

> Lundi 4 juillet à 20 h



Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Conseil communautaire du 19 avril

FINANCES

Vote des taux pour l'année 2011 de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Gilles Carrez, député-maire du Perreux, rappelle que la Taxe professionnelle unique a été supprimée et remplacée par une contribution économique territoriale (CET) qui comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE), une part assise sur la valeur ajoutée (CVAE). En outre, viennent

compléter le panier des nouvelles ressources fiscales de la communauté d'agglomération les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la part départementale de la Taxe d'habitation (TH) et la part du foncier non bâti issue des deux communes (FNB). Pour la CVAE, le taux étant fixé au niveau national, il ne donne pas lieu à un vote du conseil. Cette cotisation sera notifiée dans le courant des mois de juillet-août.

Vote du taux CFE

Ce taux s'élève à 30,02%. Il faut noter qu'il n'y a

pas d'augmentation de la pression fiscale sur les entreprises.

Vote du taux de la Taxe d'habitation

Le taux est fixé à 7,80%.

Il n'a pas augmenté par rapport à 2010.

Vote du taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le taux est fixé à 2,08%. Il n'a pas augmenté par rapport à 2010.

Votes : unanimité